



ARRETE N° 2025_0389

RESTRICTION D'USAGE DES TERRAINS DU STADE DE PLATTEVILLE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;
- Vu l'article L 122-19 du Code des Communes ;
- Considérant l'état dégradé des surfaces ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 23 juin 2025 et jusqu'au 03 août 2025 l'utilisation du terrain d'honneur (PLATTEVILLE 1) sera interdite.

ARTICLE 2 : Madame le Maire de VILLEMANDEUR est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Président du club, Monsieur le Référent planification du club, Madame la Directrice du service vie associative de Villemandeur, Madame la Responsable du service vie associative de Villemandeur, Monsieur le Référent du district, Monsieur le Référent de la ligue du Centre, M le Responsable de la Police Municipale de Villemandeur, Monsieur le Directeur des services techniques de Villemandeur.

Fait à VILLEMANDEUR, le 19/06/2025

Denise SERRANO

Date d'affichage : 19/06/2025